

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le neuf septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes,

sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 2 septembre 2008
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 25

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Marie-Françoise TAHON, Brigitte LAMANDIN DECARME, Pierre DUMORTIER, Christian LEMAIRE, Daniel MENUÉ Adjoint, Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Françoise DANES, Hélène FOURDRIGNIER, Rosine FARINE, Franck GILLE, Jean-Yves CHUFFART, Geneviève DION, Daniel CHRETIEN, Marc PAPIS, Pierre DEHOVE, Robert James TOSH, Isabelle DE BLAS, Daniel HERBAIN, Fabrice BALENT, Jean-Marc LAURENT, Isabelle LEPERRE, Michèle THIEBAUX.

Absents ayant donné procuration :

Mme MARTIN Mélanie donne procuration à Mme Hélène FOURDRIGNIER
Mme MORTREUX Catherine donne procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
Mme DELESALLE Manuella donne procuration à Mme Françoise DANES

Absents excusés :

Benôit CABY

Secrétaire : Mme Hélène FOURDRIGNIER

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008

Monsieur LAURENT : Page 2 : « ... nous avions dit que physiquement cela était laid... remplacer par : « la commission avait trouvé que cela était visuellement laid ... ».

Monsieur BALENT : Demande si l'on peut réagir sur le procès-verbal d'un Conseil Municipal auquel on n'a pas assisté ?

Page 5 concernant l'intervention de Madame LAMANDIN DECARME, Monsieur BALENT précise « ... j'avais manifesté mon approbation après coup sur cette solution, mais j'aurais préféré qu'il y ait des chicanes. Mme LAMANDIN nous avait alors expliqué que cela n'était plus possible l'enrobé étant déjà posé ... ».

Madame LAMANDIN : Effectivement, en commission j'avais expliqué que cela n'était plus possible.

Monsieur HERBAIN, page 2 « ..., il y a eu des côtes cassées, des genoux endommagés ... remplacer par : « ... suite aux chutes des personnes, on a des côtes cassées et des genoux endommagés ... ». Puis, remplacer « ... les travaux ont déjà été commandés » par « ... les travaux ont déjà été effectués ».

Concernant ce qui est inaudible, je me suis rendu en mairie aujourd'hui et l'on m'a invité à revenir demain pour écouter la cassette.

Page 7 : « Je m'étais insurgé sur le fait que dans une commune comme la nôtre vous ayez besoin d'un collaborateur de cabinet, d'un Directeur Général des Services et d'une secrétaire ; j'avais même réagi en disant : « c'est presque une cour qu'il vous faut ! ».

Au sujet de la ZAC, je voudrais également réagir sur vos propos ; lorsque vous affirmez que nous sommes hors sujet concernant le courrier du Préfet. Celui-ci nous a répondu, et sa réponse ne correspond pas à ce que vous nous avez annoncé en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	21		1
Initiatives citoyennes	6		

Compte-rendu adopté

2 – Cession à titre gratuit de l'école Jeanne Godart à la société Logis Métropole

Par délibération 2008-62 en date du 10 juillet 2008, le conseil municipal avait prévu la cession à l'euro symbolique de bâtiments situés rue d'Anchin, qui abritaient l'école Jeanne Godart aujourd'hui désaffectée, ainsi que de l'immeuble sis 18 rue de Roubaix (logements et bureaux). La délibération ayant fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité, il convient de la retirer.

Les bâtiments concernés, tels que décrits ci-dessus, forment un ensemble immobilier que la commune souhaite céder à titre gratuit à la société Logis Métropole afin que celle-ci puisse y réaliser une opération de construction de logements favorisant la mixité sociale (logements locatifs sociaux et logements en accession sociale). Logis Métropole prévoit la réalisation d'une vingtaine de logements.

Une convention portant réservation de logements sociaux, à hauteur de 20%, en contrepartie de l'aide accordée par la commune du fait de cette cession gratuite sera signée ultérieurement.

Monsieur le Maire soumet la cession à titre gratuit de l'école Jeanne Godart à la société Logis Métropole à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

Abstention de M. HERBAIN en raison du faible pourcentage de logements réservés aux templeuvois.

3- Décision modificative

En avril dernier, lors du vote des subventions aux associations, toutes n'avaient pas déposé leur dossier. Nous avons donc aujourd'hui trois subventions sur lesquelles nous devons délibérer, mais avant, il faut s'assurer que le budget puisse supporter ces dépenses supplémentaires. Aussi, il est décidé d'abonder les crédits comme suit :

En fonctionnement :

Au compte 6574-020 la somme de 7500 € correspondant aux subventions supplémentaires .

Ces opérations seront équilibrées en abondant de 7500 € le compte 023 – fonction 01.

En investissement :

Opération 9174 «-Bâtiments divers » : 7176,56 € (installation de 10 appareils MOSQUITO MAGNET)

Ces dépenses seront équilibrées en abondant de 14676,56 € le compte 1641 (recettes d'emprunts) - fonction 01.

Monsieur le Maire soumet la décision modificative à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives citoyennes	6		

Délibération adoptée.

4- Approbation du règlement intérieur

Les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet le règlement intérieur à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes			6

Délibération adoptée.

Le groupe Initiatives Citoyennes s'abstient car ses remarques n'ont pas été prises en compte.

5- Subvention à l'amicale du personnel municipal

L'association du personnel communal bénéficie chaque année d'une subvention.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 5 500 euros au Fonds de Solidarité envers le personnel communal.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention à l'amicale du personnel municipal à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

6- Cession d'une parcelle appartenant au C.C.A.S de Templeuve à Monsieur et Madame BLIN

Pour mémoire, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de TEMPLEUVE a décidé de vendre sous condition de reboisement une parcelle dont il est propriétaire, sise lieu dit « les Près Desnoyelles », cadastrée section A n°1 168 d'une contenance totale de 5 382 m², classée au P.O.S en zone NDa. La cession du terrain devait se faire sur la base de l'évaluation effectuée par la brigade d'évaluations domaniale, au plus offrant et négocié au mieux des intérêts du C.C.A.S.

Monsieur le Président a reçu, par lettre recommandée, plusieurs offres qui ont été étudiées en réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 23 juin 2008. Monsieur et Madame BLIN, domiciliés 18 rue de Bonnance à TEMPLEUVE, ont fait la meilleure offre, soit 11 500 €.

Monsieur le Maire soumet la cession d'une parcelle appartenant au C.C.A.S de Templeuve à Monsieur et Madame BLIN à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

7- Adhésion du SIDENFrance au SIAN

Compte tenu de l'importance des services relevant de chacune des compétences exercées respectivement par les deux syndicats notamment dans le domaine de l'investissement, la solution envisagée, pour des motifs de simplification à la fois budgétaire et administrative, est celle d'une adhésion du SIDENFrance au

SIAN avec transfert en deux temps de l'ensemble de ses compétences entraînant automatiquement la dissolution du SIDENFrance et changement d'appellation du SIAN en « **SIDEN-SIAN** ».

Monsieur le Maire soumet la demande d'adhésion du SIDENFrance au SIAN à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

8- Approbation du rapport d'activités du SIDEN

- Vu l'adhésion de la commune de Templeuve au SIDEN en septembre 1950,
- Vu la Loi du 06 mai 1995,
- Vu le rapport sur le prix et la qualité de l'eau établi par le SIDEN en juin 2008,

Monsieur le Maire soumet le rapport d'activités du SIDEN à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	4		2

Délibération adoptée.

9-Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – demande d'autorisation

La convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Nord pour la mission d'archivage des documents municipaux, signée le 7 juillet 2005, est arrivée à son terme normal de trois ans.

Un nouveau conventionnement doit être envisagé pour permettre l'intervention de l'agent dudit centre à compter de l'automne 2008.

Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – demande d'autorisation à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

10- Désignation de l'emphytéote pour la gendarmerie de Templeuve

Par délibération n°2007-04 du 15 février 2007, il a approuvé le principe de construction d'une caserne de gendarmerie à Templeuve suivant le dispositif du Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A.) et a chargé Monsieur le Maire de poursuivre les démarches initiées en vue de mettre au point l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation effective de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir, sur la base du classement établi par le comité de pilotage en date du 3 juillet 2008, l'équipe constituée par DEXIA CLF REGIONS BAIL, CIRMAD Nord, NORPAC et Exprimm.

Monsieur le Maire soumet la désignation de l'emphytéote pour la gendarmerie de Templeuve à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

11- Subvention à l'association « Un petit coin de ciel bleu »

Par lettre en date du 13 juin 2008, la présidente de l'association « Un petit coin de ciel bleu » présente les actions de l'association templeuvoise en faveur des résidents du « Logis de la Pévèle » (financement de spectacles, sorties...) et sollicite de l'assemblée le versement d'une subvention d'un montant de 200 € au titre de l'année 2008.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention à l'association « Un petit coin de ciel bleu » à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

12- Subvention exceptionnelle aux sinistrés d'HAUTMONT

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 1 500 € aux sinistrés de la catastrophe d'Hautmont. La somme sera versée à l'« Association des Maires du Nord – Solidarité Sambre » - CCP Lille n° 20041 01005 1341841 T 026 CLE RIP 71

Monsieur le Maire soumet la subvention exceptionnelle aux sinistrés d'HAUTMONT à l'approbation du Conseil Municipal

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	22		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**